

Annexe 1 Label Plan Mercredi (document provisoire)

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI
RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ**

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Trévoux

2. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Trévoux

3. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Trévoux : Accueil de loisirs Périscolaire des Corbettes, Accueil de Loisirs Périscolaire du Fil D'Or, Accueil de Loisirs du Tournesol

4. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Commune de Trévoux

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : -----

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : -----

5. Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

6. Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

7. Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Respect de la charte qualité Plan Mercredi

Axe 1: la complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Citez au moins 3 actions (en cours ou à venir) permettant la réalisation de cet axe. Cf fiche technique complémentarité

- 1/.....
- 2/.....
- 3/.....

Axe 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

Citez au moins 3 actions (en cours ou à venir) permettant la réalisation de cet axe.cf fiche technique l'accueil des enfants en situation de handicap.

- 1/.....
- 2/.....
- 3/.....

Axe 3 : Mise en valeur de la richesse des territoires

Citez au moins 3 actions (en cours ou à venir) permettant la réalisation de cet axe. Cf. fiche technique partenariats.

- 1/.....
- 2/.....
- 3/.....

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité par thème et par cycle

Citez au moins 3 actions (en cours ou à venir) permettant la réalisation de cet axe.

- 1/.....
- 2/.....
- 3/.....

Annexe 2 Modèle de Projet éducatif de territoire (à élaborer avec les partenaires locaux du PEDT)(document provisoire)

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Période : septembre 2023 - aout 2026

PEDT avec plan mercredi PEDT sans plan mercredi

Pilotage du PEDT

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : COMMUNE DE TREVoux

Élu référent : Nom, Prénom : BORDELIER Laetitia

Mise en œuvre du PEDT déléguée à une association : oui/Non

Si oui, laquelle : ASSOCIATION VALHORIZON

Références du ou des coordinateur(s) local(aux) :

Nom, Prénom : VERCHERAT Valérie

Nom, Prénom : TERRET Arnaud

Fonction : Responsable Enfance, Education et Jeunesse

Fonction :

Téléphone : 04.74.08.73.85

Téléphone :

Adresse électronique : v.vercherat@mairie-trevoux.fr

Adresse électronique :

Éléments de diagnostic du PEDT

Territoire concerné (indiquer le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :...

Points forts en matière enfance-jeunesse du territoire (équipements, ressources techniques et humaines, actions...) :

Points à améliorer en matière enfance jeunesse sur le territoire (équipements, ressources techniques et humaines, actions...) :

Besoins des enfants du territoire par tranche d'âge et selon leurs particularités :

Établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Établissements	Établissements publics	Établissements privés	Nombre d'élèves
Écoles maternelles	1		115
Écoles élémentaires	1		186
Écoles primaires	1		290
Établissements secondaires			
Total			591

Effectif d'élèves de moins de 3 ans :

Nombre d'enfants en situation de handicap (reconnus par la MDPH) scolarisés : 10

Organisation du temps scolaire : 4 jours 4,5 jours

Axes principaux des projets d'école :

1/ **Réduire les inégalités** (lien périscolaire-école-famille sur l'inclusion des enfants en situation de handicap et prise en compte des enfants à besoins spécifiques).

2/ **Parcours éducatifs** (parcours éducatifs de santé, citoyen et artistique & culturel, avec possibilité de lien avec le périscolaire).

3/ **Climat scolaire** (lutte contre le harcèlement, égalité filles-garçons, harmonisation de l'utilisation de l'espace avec le périscolaire...)

4/ **Relation avec les partenaires** (familles, collectivités, accueil de loisirs, associations culturelles et sportives locales)

(à différencier pour chaque école)

Accueils périscolaires concernés (activités hors école, organisées durant la semaine, y compris les mercredis) :

Mode d'inscription aux activités périscolaires :

A l'année, trimestriel, ou modulable

Payant pour toutes les activités

Modalités d'information des familles :

Courrier, numérique, site de la mairie, plaquettes, newsletter

Organisation du secteur périscolaire :

Nombre de garderies périscolaires non déclarées : 0

Nombre d'accueils de loisirs périscolaires déclarés : 3

Nombre d'enfants du territoire accueillis : 591 dont les enfants en situation de handicap : 10

Liste des activités périscolaires proposées :

Liste des locaux et équipements utilisés pour ces activités périscolaires :

Modalités d'accueil du mercredi (matin ou après-midi ou journée) :

Listes des activités proposées le mercredi :

Objectifs du projet pédagogique périscolaire (associer deux exemples d'actions à chaque objectif) :

1/

2/

3/

Articulation périscolaire/scolaire

Liste des activités périscolaires en lien avec les projets d'établissements scolaires :

-
-

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecole élémentaire BELUIZON
- Ecole maternelle CORBETTES
- Groupe scolaire du FIL D'OR

Accueils de loisirs extrascolaires concernés (activités hors école, organisées durant les vacances ou les WE) :

Nombre d'accueils extrascolaires déclarés :

Nombre d'enfants du territoire accueillis : Dont les enfants en situation de handicap :

Liste des activités extrascolaires proposées :

Objectifs de projet pédagogique extrascolaire (si différent du périscolaire) :

1/

2/

3/

Associations locales impliquées dans le PEDT (dont association(s) de parents d'élèves) :

Nombre d'associations : entre 5 et 10

Liste des associations concernées :

- Club de Gym de Trévoux
- La Recyclerie
- La croix rouge
- Les Passeurs
- Artisans D'Art
- Groupe Yoga Trévoux
-

Nombre d'enfants du territoire accueillis : dont les enfants en situation de handicap :Arnaud, à ton avis ?

Liste des activités proposées :

Articulation des activités des associations locales avec l'enseignement scolaire et/ou le périscolaire :

Liste des activités en lien avec les projets d'écoles ou projets des accueils de loisirs :

Liste des établissements d'enseignement scolaire et/ou accueils de loisirs concernés :

- Ecole élémentaire BELUIZON
- Ecole maternelle CORBETTES
- Groupe scolaire du FIL D'OR
- Centre de Loisirs du Tournesol

Services municipaux concernés :

Nombre de services : 2

Liste des services concernés :

- Service des Espaces verts
- Services administratifs et informatique

Liste des activités proposées :

- Aménagement des jardins pédagogiques
- Sensibilisation des dangers d'internet

Articulation des activités des services municipaux avec les établissements scolaires et/ou le périscolaire :

Liste des activités en lien avec les projets d'école ou projets des accueils de loisirs :

- Création des jardins pédagogiques

Liste des établissements d'enseignement scolaire et/ou accueils de loisirs concernés :

- Ecole élémentaire BELUIZON
- Ecole maternelle CORBETTES
- Groupe scolaire du FIL D'OR
- Centre de Loisirs du Tournesol

Objectifs éducatifs du PEDT partagés entre les partenaires du territoire - 2023-2026

objectifs	Actions prévues répondant à cet objectif
Objectif 1 :	Action 1 : Action 2 : Action 3 :
Objectif 2 :	Action 1 : Action 2 : Action 3 :
Objectif 3 :	Action 1 : Action 2 : Action 3 :

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants sur le territoire

La collectivité dispose de l'un des dispositifs suivants, pour le(s)quel(s) elle assure la cohérence éducative avec le PEDT :

Contrat dans le domaine culturel [contrat local d'éducation artistique (CLEA) :

Projet territorial d'éducation artistique (PTEA) :

Contrat « territoire lecture » (CTL) :

Enseignements artistiques spécialisés, classes à Projet Artistique et Culture] :

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : oui

Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) :

Contrat de ville (CV) :

Contrat territorial global (CTG) : CTG 2021-2025 de la CCDSV signée le 16/12/2021

Partenaires du PEDT

Partenaires institutionnels (autres communes, communauté de communes, Education nationale, DSEN-SDJES, CAF, Département...) : Education nationale, CAF

Autres partenaires associatifs : Valhorizon et associations locales

Autres partenaires : ?

Fonctionnement du PEDT

Fonctionnement du Comité de pilotage local du PEDT :

Composition : Elus locaux, agents territoriaux, professionnels enfance, jeunesse de l'association Valhorizon, équipes enseignantes, associations locales et parents.

Modalités de pilotage (réunions du COPIL au moins 2 fois/an) : COPIL du 13/03/2023 et du 06/04/2023

Commissions éventuelles :

Éléments prévus dans l'évaluation annuelle du PEDT :

Périodicité (évaluation annuelle, ou semestrielle) :

Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, nombre de projets communs ...) :

Indicateurs qualitatifs (pertinence des actions /besoins, impacts des actions du PEDT sur les enfants et le partenariat, réalisation des objectifs ...):

Durée du PEDT : 3 ans

Fait à :

Date de la signature :

Signature du représentant de la collectivité ou des collectivités concernées, avec cachet de l'organisme + signatures éventuelles des acteurs locaux partenaires du PEDT (directeur-ice d'école, d'accueil de loisirs, Présidents-es des associations locales).